

CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} octobre 2026

Le premier octobre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORCZAK, maire

Monsieur Éric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Samir TAMINE, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZÉ, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Pierre KIANI, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Christine CATARINO, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Madame Sinem TASDAN, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Samir KEMEL, Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Éric ADECHIAN, Monsieur Mustapha TURK, Monsieur Axel NICOUE, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY, Monsieur Antoine PERES.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Madame Christelle SAINT-JUST	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Madame Mariam DEMBELE	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Madame Rabia BILGEN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Mustapha TURK

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime LOUBAR

Date de convocation : 25 septembre 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité de la région Ile-de-France au titre de l'année 2025

DÉLIBÉRATION N° 18 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2531-16 selon lequel « *le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (...) présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement* »,

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

VU l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que la commune de Jouy-le-Moutier a reçu, au titre de l'année 2025, dans le cadre du FSRIF, une dotation de 562 729 €,

CONSIDÉRANT que le FSRIF doit financer des actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants,

CONSIDÉRANT que la commune de Jouy-le-Moutier a entrepris différentes actions répondant à cet objectif,

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur Samir TAMINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Publiée le 9 octobre 2026

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2026

Signé électroniquement par le Maire
Hervé FLORCZAK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France 2025
Département du Val d'Oise - commune de Jouy-le-Moutier
Rapport d'utilisation - montant perçu : 562 729 €

(I) Domaine d'intervention	(II) Localisation	(III) Nature de l'opération Equipement	(IV) Nature de l'opération fonctionnement	(V) Montant global	(VI) Dont FSRIF	(VII) Autres concours financiers		(VIII) (VI)/(V)
Education - soutien scolaire	Ecoles primaires		Accompagnement scolaire et études	39 191,62 €	20 000,00 €	19 191,62 €	Part communale et participation des familles	51%
Actions éducatives et péri-scolaires	Centres de loisirs	Mobilier et matériel	Fonctionnement des centres de loisirs, activités périscolaires et animations	3 097 613,38 €	162 000,00 €	2 935 613,38 €	Subventions, participation des usagers, dotation de solidarité urbaine et part communale	5%
Emploi, formation, insertion par l'économique	Commune		Accompagnement formation BAFA, PSC1, bourses de découvertes professionnelles, ateliers, chantiers d'insertion	105 144,73 €	45 000,00 €	60 144,73 €	Subventions CAF, dotation de solidarité urbaine et part communale	43%
Aide aux associations	Commune		Subventions	89 179,50 €	30 000,00 €	57 481,90 €	Part communale	34%
Centre communal d'action sociale	Commune		Fonctionnement, accompagnement et versement des aides	517 327,00 €	66 000,00 €	451 327,00 €	Subventions, participations et part communale et Dotation de solidarité urbaine	13%
Sports, loisirs, culture	Commune	Equipements et matériels, travaux d'entretien des espaces sportifs et culturels, contrôle d'accès	Animations sportives, fonctionnement des structures sportives et culturelles	1 304 697,54 €	239 729,00 €	1 064 968,54 €	Subventions, participation des usagers, dotation de solidarité urbaine et part communale	18%